



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 49027

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le régime fiscal applicable aux associations. Les difficultés récentes auxquelles ont été confrontées certaines associations nécessitent une clarification et une adaptation des dispositions fiscales qui leur sont applicables pour tenir compte de leur spécificité et de leur vocation. Ces difficultés portent notamment sur le champ d'application de la TVA et des autres impôts commerciaux, et sur la définition du dispositif d'unification des règles d'assujettissement. Le Premier ministre avait annoncé la préparation d'une circulaire exposant ces règles en concertation avec le conseil national de la vie associative. Il souhaiterait connaître dans quels délais sera publiée cette circulaire permettant, par ailleurs, d'assurer la sécurité juridique nécessaire au bon fonctionnement de ces associations.

Données clés

Auteur : [M. Reitzer Jean-Luc](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49027

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1020